



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale
employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire
M. Roger Lavoie, conseiller #1, pro-maire
M. Jonathan Rioux, conseiller #2
M. Éric Veilleux, conseiller #3
M. Jocelyn Côté, conseiller #4
M. Samuel Sirois, conseiller #5
Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 3 Avril 2023 à 19 H 30

Rapport Municipal

Mars 2023

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette présent par vidéo conférence fait la lecture du rapport financier de notre municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022.

ÉTAT DES RECETTES :	6 051 819
ÉTAT DES DÉPENSES :	792 128
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	5 259 691
EXCÉDENT DE FONCT. APRÈS CONCILIATION :	60 739
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 ^{er} JANVIER 2022:	499 624
EXCÉDENT FONCT. N-AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022:	516 362

La municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / REDDITION DE COMPTES 2022

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 188 020\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a investi \$32 110 en dépenses autres que pour l'entretien de la chaussée en hiver et \$246 708 en dépenses relatives à l'entretien de la chaussée en hiver pour un total de \$278 818;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette Maheu de Trois-Pistoles présentera les dépenses dans son rapport financier;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CORPORATION DES LOISIRS / BANDE EN ALUMINIUM / FONDS DE VITALISATION

La Municipalité de Saint-Éloi appuie la demande de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi afin de refaire les bandes de la patinoire en aluminium et demande une aide financière dans le Fonds de Vitalisation de la MRC des Basques afin de pouvoir réaliser leur projet en 2023 car ce projet est prioritaire pour notre municipalité.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CORPORATION DES LOISIRS / THERMOPOMPE / FSPS

La Municipalité de Saint-Éloi appuie le projet de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour une thermopompe et demande une aide financière dans le Fonds de Soutien aux Projets Structurants de la MRC des Basques afin de pouvoir réaliser leur projet en 2023 car ce projet est prioritaire pour notre municipalité.

RÉSOLUTION REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution à la Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

RÉSOLUTION POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi proclame le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

RÈGLEMENT #283 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

Une assemblée publique de consultation sera tenu le 20 mars 2023 à 19h30 à la salle Adélar-Godbout sur le règlement #283 concernant la démolition des bâtiments. Monsieur le maire expliquera le projet de règlement et entendra les citoyens et organismes qui désirent s'exprimer.

COMITÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT #283 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi forme un comité pour l'application du règlement de démolition. Le comité sera formé de : Messieurs les conseillers Jonathan Rioux, Éric Veilleux, Samuel Sirois. Monsieur Mario St-Louis, sera membre substitut pour remplacer l'un des trois membres lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité.

Le mandat étant de douze mois. À l'expiration du mandat, les membres sortants peuvent être désignés de nouveau. Un membre du Comité cesse d'en faire partie s'il perd sa qualité de membres du conseil.

CONGRÈS ANNUEL ADMQ

La municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 14, 15 et 16 juin à Québec; les frais d'inscriptions de \$566 plus taxes et les autres déboursés se rattachant au congrès sont à la charge de la Municipalité.

C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

Une résolution a été adopté afin que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2023-2024 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) au montant de \$1828.45 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / ÉRIC LABRECQUE ET STEVEN PELLETIER / COMITÉ DE RELANCE / 3 IÈME ANNÉE

Une résolution a été adopté afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la troisième année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

FONDATION MAISON DESJARDINS

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 100\$ à la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 276 et 277, la Municipalité de Saint-Éloi souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mars 2023, au montant de 5 236 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes (Financière Banque Nationale inc., Valeurs Mobilières Desjardins inc., Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.), le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

209 000 \$	4,95000 %	2024
218 000 \$	4,75000 %	2025
228 000 \$	4,45000 %	2026
238 000 \$	4,40000 %	2027
4 343 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,54500

Coût réel : 4,68161 %

POUR CES MOTIFS, une résolution a été adoptée afin :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 236 000 \$ de la Municipalité de Saint-Éloi soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

SYNERGIE - ENSEMBLE VOCAL

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ à l'Ensemble Vocal Synergie comme partenaire Bronze pour les concerts printaniers.

LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-ÉLOI " LES COPAINS D'ABORD "

Invite les Éloisiens de 50 ans et + à un **Événement Croissant, Beigne et Café** dimanche le 23 avril 2023, à 10h00, à la salle Adélarde-Godbout.

En plus du plaisir de se rencontrer et de bavarder, l'occasion servira à solliciter votre avis sur les activités que vous aimeriez obtenir de la part du Club pour l'année à venir et tiendra compte : d'assemblée générale pour les années 2020, 2021 et 2022, puisque les bilans de ces années vous y seront présentés.

Une contribution symbolique de 2\$ vous est sollicitée pour couvrir une partie des frais de l'événement et nous vous demandons de faire part de votre intérêt à y être présent(e) en joignant : Madame Alvine Paré au 418-898-5490 ou Madame Louise Robert au 581-648-8355, au plus tard lundi le 17 avril.

Au plaisir de vous accueillir. Bienvenue à toutes et à tous !

VIE ACTIVE SAINT-ÉLOI

Activités physiques animées par Louise Robert pour les 50 ans et +

Ça se passe ici, dans **VOTRE** municipalité, à Saint-Éloi.

Vous êtes les bienvenu(e)s à tous les mercredis à la résidence **Mon Chez Nous**.

Vous n'avez besoin que d'une paire d'espadrille, accompagnée de votre bonne humeur!

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire...vous participez à votre convenance.

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES (ICEA)

Tu es une maman qui : -Élève seule son ou ses enfants, -Habite le Bas-Saint-Laurent, -N'a pas complété ses études secondaires mais vient de retourner aux études ou cherche à le faire.

PARTICIPE À UNE RECHERCHE

Participer, ça t'engage à : Remplir quelques questionnaires et être ouverte à parler des obstacles auxquels tu fais face.

En échange, tu y gagnes : -De l'accompagnement dans ton retour aux études, -Une bourse de 500\$ tirée entre 10 participantes chaque année.

Écris-moi, appelle-moi ou texte-moi! ccimon@icea.qc.ca ou 514-424-4077

SIX MANIERES DE REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE SELON VOTRE PROFIL

1. Le pressé

Prenez le temps de planifier votre semaine: effectuez un inventaire de ce que vous avez déjà, planifiez un menu et dressez une liste d'épicerie. Vous en sortirez moins stressé et avec plus d'argent en poche.

2. Le parano

N'ayez pas si peur de la date « meilleur avant ». Elle est seulement une garantie de fraîcheur, mais de nombreux aliments sont encore comestibles après cette date!

3. L'excessif

Apprenez à bien calculer les portions, achetez en plus petite quantité et méfiez-vous des rabais qui incitent à acheter plus que nos besoins.

4. Le m'as-tu-vu

Il n'est pas nécessaire d'en mettre plein la vue à chaque fois! Vos proches vous apprécieront même si vous n'avez pas une abondance et une diversité de mets à leur offrir.

5. L'exigeant

N'hésitez pas à acheter des fruits et légumes imparfaits à l'épicerie : ils ont les mêmes qualités nutritives. Et ne crachez pas sur les restes : ils peuvent être savoureux ou transformés en un deuxième repas encore plus succulent!

6. L'indifférent

La production d'aliments qui ne seront pas consommés a un impact environnemental et financier énorme. Des ressources existent pour vous faciliter la vie **sans gaspillage!**

En résumé

47 % du gaspillage alimentaire est créé à la maison. **Nous pouvons tous faire notre part!**

Des questions?

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobs/

Chronique réalisée par Co-éco, en partenariat avec les MRC des Basques

PENSÉE

N'attendez pas le moment parfait, prenez un moment et faites en sorte qu'il le soit.

TAXE MUNICIPALE

Veillez prendre note que le premier versement de taxe sera dû lundi 20 mars.

Soulignons que l'option la plus simple et rapide – et en tout temps, demeure le paiement en ligne, via le portail de son institution bancaire. Les versements peuvent aussi être effectués par la poste, par l'intermédiaire d'un guichet automatique, se présenter au comptoir de son institution financière ou de passer au bureau municipal. Nous demeurons accessibles au bout du fil et il ne faut donc pas hésiter à appeler pour toute question ou demande relative aux taxes ou tout autre sujet.

BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **lundi le 10 avril 2023** pour le congé de Pâques.

À NOTER – À NOTER – À NOTER – À NOTER

À Saint-Éloi, nous sommes l'une des rares municipalités dans tout l'Est du Québec à détenir une surface intérieure de jeu de PICKLEBALL à l'abri de la pluie, du vent, des intempéries ou du froid.

À vous d'en profiter, **tous les mercredis soirs à 19h00**, à la salle Adélar-Godbout.

Pour vous familiariser un peu plus avec le jeu de PICKLEBALL, visitez "How to play Pickleball" sur YouTube (même si le site est en anglais, il est relativement facile d'y comprendre les bases du jeu de PICKLEBALL).

À ne pas oublier : MERCREDI 19h00

Coût : 1\$ pour toute la soirée

Tout le matériel de jeu vous est fourni, sauf vos espadrilles !!!

SERVICE D'AIDE À L'IMPÔT



Le Centre d'action bénévole des Basques offre un service permettant aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, de faire compléter leurs déclarations de revenu provincial et fédéral. Ce service est gratuit.

Le revenu maximal est de : 30 000\$ pour une personne seule, 40 000\$ pour un couple, 35 000\$ pour une personne seule avec un enfant ajouter 2 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire. Vous pouvez nous contacter à partir du 1^{er} mars 2023 au 418 851-4068.

